



Le président Andrione, le sénateur Fosson et le député Dujany s'entretiennent avec les émigrés valdôtains pendant le banquet.

Venus principalement de France et de Suisse, mais aussi des Etats-Unis et certains même du Mexique, les émigrés valdôtains et leurs familles se sont retrouvés, comme chaque année, et cela depuis 1952, pour des agapes fraternelles et d'émouvantes retrouvailles.

Les notables de la Région et les administrateurs municipaux étaient eux aussi nombreux au rendez-vous, répondant ainsi aux souhaits des valdôtains émigrés: non seulement rencontrer la population des petites communes mais également s'entretenir de leurs problèmes avec les administrateurs locaux.

La journée s'est déroulée selon le programme traditionnel: dépôt d'une gerbe au monument aux morts du chef-lieu d'Allein, messe en plein air concélébrée par Mgr Elie Pession, le curé d'Allein et le père Nicolas de Champorcher, et chantée par la chorale d'Arvier, banquet sous un immense chapiteau installé à cet effet, spectacle folklorique avec la Gale Famille de Charvensod et les « masques » d'Allein théâtre populaire par Lo Charaban.

La « Rencontre Valdôtaine » qui depuis cinq ans est organisée, en collaboration avec l'Assessorat du Tourisme et, cette année, avec l'aide de l'Assessorat des Travaux publics et des Services forestiers, dans une commune différente éloignée des grands centres touristiques, obtient un succès toujours grandissant et cela grâce surtout au dévouement de toute une population et au sens de l'organisation de la municipalité. Allein, la commune la moins peuplée parmi toutes celles qui, jusqu'à présent, ont organisé la fête, et d'un accès particulièrement difficile, a été parfaitement à la hauteur de cette tâche et a reçu la faveur unanime de tous les participants.

La « Table ronde » de l'émigration

La séance de la Table ronde de l'émigration réunit, elle aussi, une fois par an, et précisément le lendemain de la « Rencontre », les administrateurs régionaux et les responsables des Sociétés d'émigrés valdôtains à l'étranger pour un échange de points de vue, de suggestions, d'expériences.

C'est ainsi que le 11 août, au palais de l'Administration régionale, les représentants du Comité fédéral des Sociétés d'émigrés valdôtains, des sociétés Union Valdôtaine de Paris, Lyon, Grenoble, Provence-Côte d'Azur, Lausanne, Martigny, Vevey-Ri-

viéra, du Secrétariat valdôtain et de son « antenne » Savoyarde, de l'association des Levalloisiens d'origine valdôtaine, de la Valdôtaine de New-York ont discuté un important ordre du jour avec les présidents Andrione et Dolchi, les parlementaires Dujany et Fosson, les assesseurs Viglino et Rollandin, les conseillers régionaux Viberti et Voyat.

Le débat a eu comme sujet principal la défense de la langue française: c'est là un problème auquel les émigrés sont très sensibles et sur lequel ils insistent chaque année. Les difficultés de réception des émissions télévisées francophones, le bilinguisme trop souvent inexistant dans les administrations publiques, les « responsabilités » de l'église valdôtaine dans le déclin du français, l'équivalence des diplômes non encore obtenue, sont autant de récriminations avancées à la table ronde.

Les administrateurs ont, d'autre part, répondu à des questions concernant les prêts à la construction (un projet de loi régionale est d'ailleurs en cours pour permettre aux émigrés de bâtir ou de restructurer de vieilles habitations); le vade-mecum de l'émigré (petit guide rédigé par l'Administration régionale à l'intention des émigrés qui rentrent au pays et distribué le jour même); le musée valdôtain (le président Andrione a assuré que les travaux ont commencé et

Bourse d'études Ezio Sogno - Fortuna

Sur l'initiative de la Fondation « Ezio Sogno-Fortuna », une bourse d'études à la mémoire de l'étudiant universitaire Ezio Sogno-Fortuna est mise au concours pour l'année 1980-1981 en faveur d'un étudiant méritant et besogneux qui désirerait entreprendre des études d'Ingénieur Civil de préférence pour les Transports.

Les intéressés peuvent s'adresser au Secrétariat de la Fondation auprès de la Surintendance aux études d'Aoste (siège de la Fondation) ou auprès des Secrétariats des Ecoles secondaires du 2ème degré d'Aoste.

La dernière limite pour les inscriptions au concours est fixée au 1er octobre 1980.

de la commission prévue par l'art. 40 du statut, etc.

Quant à la prochaine Rencontre valdôtaine, il a été décidé qu'elle se déroulera à Introd - une demande a déjà été adressée dans ce sens par la municipalité de cette commune à l'Administration régionale - le 9 août 1981. L'emplacement où elle aura lieu est situé à l'embranchement des routes de Valsavarenche et de Rhêmes.

Une indemnité maximale de 600.000 liras est prévue chaque année pour une période de trois ans.

Dans le cas où le traitement serait effectué chez un dentiste hors de la Vallée d'Aoste, l'indemnité annuelle est majorée de 200.000 liras à titre de remboursement forfaitaire des frais de déplacement et de séjour.

Pour obtenir le remboursement, les citoyens doivent remplir le formulaire qui est mis à leur disposition auprès des sièges de l'I.N.A.M., et y joindre les factures.

Nouvelles mesures régionales

De nouvelles lois régionales ont été promulguées tout récemment par le président du Gouvernement régional: si certaines modifient des textes législatifs existants, d'autres sont la concrétisation de mesures ou d'initiatives qu'il convient de porter à la connaissance des Valdôtains.

Ouvrages d'intérêt public

Loi n. 38 du 25-8-1980:

la Région concède aux établissements publics (Communes, centres hospitaliers régionaux) qui ont la faculté d'accéder au crédit de la Caisse des dépôts et consignations (« Cassa depositi e prestiti ») des bonifications d'intérêt. Les ouvrages pour lesquels la Région accorde ces facilités et les limites d'intervention sont établis chaque année par le Conseil régional sur proposition de la Junte. Les limites ne pourront, en aucun cas, dépasser les pourcentages indiqués ci-après:

- A - réseaux d'eau potable, égouts, stations d'épuration 90%
- B - bâtiments scolaires et salles de gymnastique de la scolarité obligatoire 85%
- C - routes 75%
- D - bâtiments publics 70%
- E - établissements pour le troisième âge 90%

Les annuités d'amortissement des emprunts contractés pour la construction d'écoles maternelles sont entièrement à la charge de la Région.

Les demandes visant à obtenir ces bonifications d'intérêt doivent être présentées à l'Assessorat régional des Finances avec à l'appui:

- a) le plan de masse de l'ouvrage à exécuter avec l'indication du coût prévu;
- b) un rapport sur les finalités de l'ouvrage et sur la nécessité réelle de sa réalisation;
- c) l'indication des moyens financiers disponibles pour faire face à la dépense restante que la subvention régionale ne couvre pas.

Education

Loi n. 43 du 25-8-80: création de l'Institut régional de recherche, expérimentation et recyclage du personnel enseignant pour la Vallée d'Aoste.

La création de ce nouvel organisme scolaire répond à l'art. 33 de la loi d'Etat n. 196 (règlement d'application du Statut spécial): son objectif principal est de soutenir les caractères spécifiques de la communauté bilingue valdôtaine. A cet effet, la loi prévoit, à l'art. 4 (qui établit l'articulation de l'Institut en cinq sections), la subdivision de chacune des sections (école maternelle, école primaire, école secondaire du premier degré, école secondaire du deuxième

degré et éducation artistique, activités d'éducation permanente) en deux sous-sections, l'une chargée des initiatives en langue italienne et l'autre des initiatives en langue française.

Politique énergétique

Loi n. 44 du 25-8-1980: mesures pour encourager les économies d'énergie et l'utilisation des sources intégratives et alternatives d'énergie.

Cette loi autorise le Gouvernement régional à allouer des subventions aux établissements publics, aux consortiums, aux coopératives et aux particuliers pour des installations relevant de technologies susceptibles de réaliser des économies d'énergie, à savoir: exploitation de petites chutes d'eau dans les limites prévues par la législation nationale en vigueur, production de chaleur par collecteurs solaires et éventuels dispositifs concentrateurs, appareils « total-energy », pompes de chaleur, cellules photovoltaïques, utilisation de l'énergie éolienne, technologies visant à la récupération de la chaleur industrielle et à la transformation des déchets organiques et inorganiques.

Les établissements publics et les particuliers qui souhaitent bénéficier des contributions régionales doivent adresser leurs demandes à la Junte régionale avant le 31 janvier de chaque année, avec la documentation suivante:

- a) projet esécutif de l'installation;
- b) évaluation du coût des travaux à exécuter et délais de réalisation;
- c) engagement du requérant d'accepter tout contrôle technique des installations de la part des services de la Région et de fournir à ces mêmes services les renseignements techniques relatifs à leur fonctionnement.

NOUVELLES

DE LA RÉGION AUTONOME

DE LA VALLÉE D'AOSTE

15^{ème} jour septembre
N° 14 - 2ème quinzaine juillet 1980

Cette page a été rédigée par
le Bureau de Presse
de l'Administration Régionale
de la Vallée d'Aoste